

DELIBERATION N° 2023.12.03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **13**
Votants : **18**

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Olivier **MORVAN**, Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Fabienne **MEPLON**, Conseillers Municipaux.

Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Judith **TERNIER** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Marie-Claire **NAESSENS** ayant donné procuration à Denise **DUCROUX**

Isabelle **CANDELIER** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET** ayant donné procuration à Christelle **DELEPLACE**

Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Yves **MARTIN**

Était absent :

Théo **VANENGELANDT**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.12.03

DISPOSITIF PEC « PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCES » - CREATION DE POSTES

M. LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil municipal que le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics a pour objet de créer des emplois et d'une aide de l'état.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de prévoir la possibilité de créer deux nouveaux emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences à partir du 1er janvier 2024 dont :

- un poste d'agent polyvalent en charge de l'entretien des locaux
- un poste d'agent polyvalent en charge des espaces verts.

Monsieur le Maire précise que le recours à ce type de contrat permet de suppléer au déficit d'encadrement en moyens humains au sein des services techniques.

Il précise que :

- la durée de travail hebdomadaire de chaque agent sera fixée entre 20 heures et 26 heures.
- la rémunération des agents recrutés sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- *L'autoriser à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *L'autoriser à signer la convention passée entre l'employeur et le prescripteur de l'Etat (Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi)*
- *L'autoriser à recruter et à signer les contrats de travail des 2 agents qui seront recrutés selon les dispositions précitées, Contrats à Durée Déterminée, CDD pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 12 mois*
- *L'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.*

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer la convention passée entre l'employeur et le prescripteur de l'Etat (Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi)**
- **AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à recruter et à signer les contrats de travail des 2 agents qui seront recrutés selon les dispositions précitées, Contrats à Durée Déterminée, CDD pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 12 mois**
- **AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.**

AUTORISE le dispositif PEC « parcours emploi et compétences » - création de postes à l'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 18 décembre 2023

Le Maire,

Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,

Charline DECARNIN